République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-13DCC250626-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 25 juin 2026	N° 13dcc250626

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 25 juin 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, JESTIN Claudine, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés :
ABARNOU Mickaël donne pouvoir à Martial CLAVIER, KERANDEL Hélène donne pouvoir à Loïc FOLL, L'HOSTIS Nolwen donne pouvoir à Hélène TONARD, HELIES Karine donne pouvoir à Patrice BOUCHER, JAUD Christiane donne pouvoir à Christelle LE GALL, LAOT Cédric donne pouvoir à Olivier LE FUR

Désignation CREHA Ouest

Le CREHA Ouest est le gestionnaire et l'animateur du système d'informations des Fichiers départementaux de la Demande Locative Sociale des neuf départements de Bretagne et des Pays de la Loire. Il intervient pour le compte des bailleurs sociaux et des autres acteurs du logement social (Etat, collectivités, Action Logement Services...), soit quelque 950 partenaires financeurs de l'association et du dispositif représentant plus de 4 000 utilisateurs.

Le CREHA Ouest crée du lien entre les bailleurs sociaux, l'État et les collectivités.

En 2022, les statuts du CREHA Ouest ont été révisés afin, notamment, d'offrir aux collectivités qui le souhaitent la possibilité d'intégrer la gouvernance de l'association (assemblée générale et conseil d'administration).

Ce choix d'ouverture s'avère très positif puisqu'à ce jour, l'association enregistre l'adhésion d'une cinquantaine de collectivités réparties sur neuf départements.

Les statuts prévoient toutefois que, pour chaque département, une représentation au sein du collège des collectivités soit organisée afin de respecter l'équilibre suivant :

Assemblée générale :
- 1 représentant pour le Conseil départemental ;
- 1 représentant pour les Métropoles, Communautés d'agglomération et Communautés urbaines

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-13DCC250626-DE

- 1 représentant pour les Communautés de communes.

Conseil d'administration :

- 1 représentant désigné parmi les trois représentants mentionnes ci-dessus.

A la suite des récentes élections municipales et intercommunales, il convient de renouveler cette désignation.

La candidature d'Anne-Thérèse ROUDAUT, Vice-présidente du Pays des Abers en charge de l'urbanisme et de l'habitat, est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver la désignation d'Anne-Thérèse ROUDAUT comme représentante de la CCPA au sein de CREHA Ouest.

Fait et délibéré à Plabennec
le 30 juin 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

